



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 JUILLET 2018

**OJ N°8 - AGGLOMERATION CITOYENNE / TRANSITION ECOLOGIQUE ET
ENERGETIQUE.
COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE.**

Date de la convocation : 13 juillet 2018

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

AGUERGARAY Léonie, ALÇUGARAT Christian, ALDACOURROU Michel, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARRABIT Bernard, BACHO Sauveur représenté par OILLARBURU Louis, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume, BAUDRY Paul, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel, BERGÉ Mathieu, BERTHET André, BETBEDER Lucien, BIDART Jean-Paul, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAPDEVIELLE Colette, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard (jusqu'à l'OJ N°13), CASET Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique (jusqu'à l'OJ N°15), CASTAGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain représenté par LABEGUERIE Marc, CAZALIS Christelle, CHANGALA André, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François représenté par DETCHEGARAY Valérie, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°23), DE CORAL Odile, DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien (jusqu'à l'OJ N°24), DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick (jusqu'à l'OJ N°20), DONAPETRY Jean-Michel, DUHART Agnès, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ERGUY Chantal, ERREÇARRET Anicet, ESMIEU Alain, ESPIAUBE Marie-José, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°15), ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°20), ETCHEVERRY Michel, EXILARD Pascale, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GALANT Jean-Michel, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño (jusqu'à l'OJ N°19), GETTEN-PORCHE Claudine, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMOTONIA Pierre, HACALA Germaine, HARRIET Jean-Pierre, HASTOY Jean-Baptiste, HAYE Ghislaine, HEUGUEROT Daniel, HIALLE Sylvie, HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Beñat, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIGOIN Jean-Pierre, IRUMÉ Jacques, ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole (jusqu'à l'OJ N°28), JOCOU Pascal, JONCOHALSA Christian, JOUGLEUX Bernadette (jusqu'à l'OJ N°23), KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain (jusqu'à l'OJ N°15), LAFITE Guy, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine, LASSERRE Marie, LATAILLADE Robert, LEIZAGOYEN Sylvie, LESPADE Daniel, LOUGAROT Bernard (jusqu'à l'OJ N°23), MANDAGARAN Arnaud,

1

Siège

15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Etorbidua - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença

15 Aviençuda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°23), MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MIRANDE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°7), MONDORGE Guy, MOUESCA Colette (à compter de l'OJ N°6), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, OCAFRAIN Gilbert (jusqu'à l'OJ N°24), OCAFRAIN Michel (à partir de l'OJ N°11), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°13), ONDARS Yves, ORTIZ Laurent, POULOU Guy, PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc (jusqu'à l'OJ N°25), SANPONS Maryse (jusqu'à l'OJ N°29), SANBERRO Thierry, SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°20), SOREAU Eric, SOROSTE Michel (jusqu'à l'OJ N°23), THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, UGALDE Yves, UHART Michel représenté par CALVO Mickael, URRUTIAGUER Sauveur (jusqu'à l'OJ N°15), UTHURRALT Dominique, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ABBADIE Arnaud, AGUERRE Barthélémy, ANGLADE Jean-François, ARROSSAGARAY Pierre, BARATE Jean-Michel, BEGUE Catherine, BERARD Marc, BERCAITS Christian, BERLAN Simone, BERRA Jean-Michel, BICAIN Jean-Michel, BIDEgain Gérard, BLEUZE Anthony, BRAU-BOIRIE Françoise, CAMOU Jean-Michel, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CASTEL Sophie, CHASSERIAUD Patrick, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DEVEZE Christian, DOYHENART Jean-Jacques, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, ECHEVERRIA Andrée, ELGOYHEN Monique, ELGUE Martin, ELIZALDE Iker, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERNAGA Michel, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ETCHART Jean-Louis, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEPARE Philippe, ETCHEVERRY Maialen, FIESCHI Pierre, GAVILAN Francis, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HARISPE Bertrand, HIRIART Michel, IDIART Michel, INCHAUSPÉ Henry, IRASTORZA Didier, IRIART Jean-Pierre, IRIGARAY Bruno, IRIGOIN Didier, IRIGOYEN Jean-François, IRIGOYEN Nathalie, IRUMÉ Jean-Michel, LACOSTE Xavier, LAFITTE Pascal, LAPEYRADE Roger, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEURGORRY Charles, LISSARDY Sandra, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MOTSCH Nathalie, NEGUELOUART Pascal, NEYS Philippe, NOUSBAUM Pierre-Marie, PEILLEN Jean-Marc, PEYROUTAS Maitena, PICARD-FELICES Marie, PONS Yves, POYDESSUS Jean-Louis, POYDESSUS Philippe, PRAT Jean-Michel, SAN PEDRO Jean, SECALOT Michel, TARDITS Richard, THEBAUD Marie-Ange, VERNASSIERE Marie-Pierre, VILLENEUVE Arnaud.

PROCURATIONS :

BARATE Jean-Michel à BERTHET André, BERARD Marc à ALZURI Emmanuel, BERLAN Simone à BEHOTEGUY Maider, BERRA Jean-Michel à LESPADE Daniel, BLEUZE Anthony à HIALLE Sylvie, CARRICABURU Jean à CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard à ALCUGARAT Christian (à compter de l'OJ N°14), CASTEL Sophie à ARCOUET Serge, DELGUE Lucien à DELGUE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°26), DESTIZON Patrick à LAFITE Guy (à compter de l'OJ N°21), DEVEZE Christian à JOUGLEUX Bernadette (jusqu'à l'OJ N°23), DOYHENART Jean-Jacques à ESPIAUBE Marie-José, DUBOIS Alain à ANCHORDOQUY Jean-Michel, ELIZALDE Iker à GALLOIS Françoise, ECHEVERRIA Andrée à AGUERGARAY Léonie, ELGUE Martin à IRUME Jacques, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe à DURRUTY Sylvie, ETCHEMAITE Pierre à ERREÇARRET Anicet, ETCHEMENDY René à OLCOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°16), ETCHETO Henri à CAPDEVIELLE Colette (à compter de l'OJ N°21), ETCHEVERRY Maialen à ORTIZ Laurent, FIESCHI Pierre à INCHAUSPE Beñat, GASTAMBIDE Arño à DONAPETRY Jean-Michel (à compter de l'OJ N°20), GAVILAN Francis à DE CORAL Odile, HARISPE Bertrand à OCAFRAIN Michel (à compter de l'OJ N°11), IRIGOYEN Jean-François à ITHURRIA Nicole (jusqu'à l'OJ N°28), ITHURRIA Nicole à SOREAU Eric (à compter de l'OJ N°29), LACASSAGNE Alain à MILLET-BARBE Christian (à compter de l'OJ N°16), LAFITTE Pascal à ARAMENDI Philippe, LASSERRE-DAVID Florence à VEUNAC Jacques, LISSARDY Sandra à IPUTCHA Jean-Marie, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques à NARBAIS-JAUREGUY Eric, MARTIN-DOLHAGARAY Christine à UGALDE Yves, MEYZENC Sylvie à ESMIEU Alain (à compter de de l'OJ N°24), MOTSCH Nathalie à CASTAGNEDE Jocelyne, NEYS Philippe à SOROSTE Michel (jusqu'à l'OJ N°23), NEGUELOUART Pascal à GOHENEIX Joseph, NOUSBAUM Pierre-Marie à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, OCAFRAIN Gilbert à YBARGARAY Jean-Claude (à compter de l'OJ N°25), OLIVE Claude à LAFLAQUIERE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°14), PEYROUTAS Maitena à BAUDRY Paul, PICARD-FELICES Marie à ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°20), SERVAIS Florence à MOUESCA Colette (à compter de l'OJ N°21), SOROSTE Michel à THICOIPÉ Michel (à compter de l'OJ N°24), THEBAUD Marie-Ange à BISAUTA Martine,

URRUTIAGUER Sauveur à FONTAINE Arnaud (à compter de l'OJ N°16), VILLENEUVE Arnaud à ETCHEBEST Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LARRALDE André

Modalités de vote : vote électronique

**OJ N°8 - AGGLOMERATION CITOYENNE / TRANSITION ECOLOGIQUE ET
ENERGETIQUE.
COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE.**

Rapporteur : Madame Martine BISAUTA

Mes chers collègues,

Le 13 janvier 2018, le Conseil communautaire adoptait le processus de création du Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, selon les modalités suivantes :

- *« La Communauté d'Agglomération Pays Basque entend s'appuyer sur l'association du Conseil de développement du Pays Basque pour constituer son Conseil de développement au sens de l'article 5211-10-1 du code général des collectivités territoriales, dans le respect des dispositions de celui-ci.*
- *Le Conseil de développement du Pays Basque procède au plus vite à une révision de ses statuts de manière à intégrer au cœur de ses missions celles énumérées au paragraphe IV de l'article susvisé et à satisfaire aux exigences relatives à la composition des Conseils de développement conformément aux prescriptions des paragraphes I. et II. dudit article, en termes de représentativité des différents secteurs visés, de parité homme-femme et d'équilibre des populations dans ses différentes classes d'âge.*
- *Une commission paritaire « élus-société civile », composée pour moitié d'élus communautaires et pour moitié de membres de l'association, assure le relais entre les deux institutions. Elle a notamment vocation à discuter, en amont, de la programmation des travaux correspondant aux missions légalement dévolues au Conseil de développement, ainsi que de faciliter la transmission des propositions de la société civile aux instances de la Communauté d'Agglomération.*
- *Une délibération actera la composition du Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque au sens de l'article L. 5211-10-1 du code général des collectivités territoriales à la suite du renouvellement de ses membres consécutif à la révision des statuts de l'association ».*

Cette décision permet de s'inscrire dans une continuité avec les travaux menés par la société civile organisée depuis la création du Conseil de développement du Pays Basque en 1994, tout en se conformant aux exigences de la loi.

Lors de son Assemblée générale réunie le 26 mars 2018, l'association du Conseil de développement du Pays Basque a procédé à la modification de ses statuts afin de satisfaire aux exigences relatives à la composition et aux missions d'un Conseil de développement, telles que prévues par le code général des collectivités territoriales.

À la suite d'un appel à candidature auprès des organisations et citoyens du Pays Basque, l'association a analysé les candidatures sur des critères de représentativité et de diversité des activités, la solidité des candidatures, la parité et la prise en compte de la pyramide des âges, et a élu son Comité de Direction le 29 juin 2018.

La commission mixte élus/société civile constituée pour assurer le relais entre les deux structures s'est réunie à 4 reprises en 2018. Elle a pu notamment examiner le projet de refonte de statuts du CDPB le 9 mars 2018 et la liste des membres du conseil de direction du CDPB le 14 juin 2018, et émettre un avis favorable sur la prise en compte du paragraphe IV de l'article L5211-10-1 du code général des collectivités territoriales et des exigences relatives à la composition des Conseils de développement, en termes de représentativité des différents secteurs visés, de parité homme-femme et d'équilibre des populations dans ses différentes classes d'âge.

Conformément à la loi, il appartient désormais au Conseil communautaire de statuer sur la composition de son Conseil de Développement au sens de l'article L 5211-10-1 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque comprend 64 membres, dont 33 femmes et 31 hommes. Sa moyenne d'âge est de 50 ans et 52% de ses membres ont entre 42 et 62 ans, l'âge moyen au Pays Basque était de 45 ans en 2012 et devrait être de 48 ans en 2022.

Il se compose de 43 structures (44 personnes) représentant la société basque et les milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs et de 20 citoyens.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10-1 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 janvier 2018 sur le processus de création du Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

Vu la modification des statuts de l'association du Conseil de développement Pays Basque effectuée le 26 mars 2018 ;

- Le Conseil communautaire est invité à approuver la composition du Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, réunissant 64 membres (33 femmes et 31 hommes), dont :
 - 5 membres de droit,
 - 5 membres représentant le secteur Industrie, artisanat, création d'entreprises, tourisme, commerce, services aux entreprises,
 - 6 membres représentant le secteur Agriculture, pêche, agroalimentaire, économie sociale et solidaire, économie verte et solidaire,
 - 6 membres représentant le secteur Association de jeunes, formation, insertion, enseignement secondaire et supérieur, recherche,
 - 6 membres représentant le secteur Culture, arts, patrimoines culturels et naturels, langue et société basques,
 - 5 membres représentant le secteur Logement, urbanisme, mobilité, cadre de vie et usagers, vie sociale et sportive, loisirs, consommation,
 - 5 membres représentant le secteur Santé, médico-social, action sociale, solidarités, lutte contre l'exclusion et les précarités,
 - 6 membres représentant le secteur Partenaires sociaux, syndicats professionnels, engagement citoyen, égalité homme/femme, éducation populaire,
 - 20 membres représentant les citoyens.

➤ Le Conseil communautaire est invité à désigner les membres suivants :

• **Membres de droit :**

- AMARA Mohamed (Université de Pau et des Pays de l'Adour)
- ETXELECU Peio (Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque)
- GOMEZ Gérard (Chambre des Métiers des Pyrénées-Atlantiques)
- GOITY Jean-Pierre (Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques)
- ETCHEGOIN Pantxo (ICB-EKE, Institut Culturel Basque)

• **Industrie, artisanat, création d'entreprises, tourisme, commerce, services aux entreprises**

- LAFERAIRIE Amandine (ANDERE NAHIA)
- CERVEAUX Corinne, (GOAZEN, Cluster tourisme)
- SALLABERRY Marie-Claire (HERRIKOA)
- ELKEGARAY Benat (ODACE)
- IDIART Peyo (Pays Basque au Cœur, office de commerce du Pays Basque intérieur)

• **Agriculture, pêche, agroalimentaire, économie sociale et solidaire, économie verte et solidaire**

- OLAIZOLA Panpi (Euskal Herriko Laborantza Ganbara)
- SALAUN Violaine (Interprofession lait de Brebis)
- DUCARRE Hélène (Biharko Lurraren Elkartea)
- LARÇABAL Elori (EUSKAL MONETA)
- BERGOUIGNAN Juliette (HEMEN)
- JANUEL Maeva (OTSOKOP)

• **Association de jeunes, formation, insertion, enseignement secondaire et supérieur, recherche**

- CARRICONDO Estelle (AMIKUZEKO LAMINAK)
- JAURY Marie-Annick (AZIA)
- LOYHATO Leire (Du Pays basque aux grandes écoles)
- MARTY Hélène (ESTIA)
- MAYTE Philippe (Direction diocésaine de l'enseignement catholique)
- INDO Paxkal (SEASKA)

• **Culture, arts, patrimoines culturels et naturels, langue et société basques**

- SAINT PICQ Jean-Pierre (Cinéma Cultures / l'Atalante)
- LABORDE Denis (HAIZEBEGI, Munduko musiken etxea)
- URTEAGA Eguzi (EUSKO IKASKUNTZA)
- CARRERE Ximun (EUSKAL HEDABIDEAK)
- BORDAGARAI Maddi (EUSKAL CONFEDERAZIOA)
- CLERC Pascal (CPIE Littoral Basque)

- **Logement, urbanisme, mobilité, cadre de vie et usagers, vie sociale et sportive, loisirs, consommation**
 - BOURRUS Bertrand (COL)
 - BEHOTEGUY Bruno (ADEIC, Fédération Logement Consommation)
 - BOUCHET Martine (CADE)
 - DE NORDREST Jean-Pierre (Maillages)
 - PRAT Régine (Union sportive de Biarritz)

- **Santé, médico-social, action sociale, solidarités, lutte contre l'exclusion et les précarités**
 - IBARBOURE Pantxika (ATHERBEA)
 - CAZABAN Marie-Claude (Centre Hospitalier de la Côte Basque)
 - CALDUMBIDE Inaki (EVAH)
 - HARIVONGS Frédérique (Réseau des EHPAD)
 - TIZON Philippe (France Alzheimer)

- **Partenaires sociaux, syndicats professionnels, engagement citoyen, égalité homme/femme, éducation populaire.**
 - ROMON François (Dialogue Social Pays Basque collège employeur)
 - CELLAN Claire (Dialogue Social Pays Basque collège salariés)
 - IHIDOPE Fabienne (Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales)
 - PERES Marie (Planning Familial 64 groupe local Pays Basque)
 - MICHAUD Anne-Marie (Comité pour la Défense des Droits de l'Homme en pays Basque)
 - MARTICORENA Pablo (Université populaire du Pays Basque)

- **Citoyens**
 - ALAUX Sylviane
 - ANNE Laetitia
 - BELLY Patxi
 - CASTEIGTS Michel
 - CHARRITON Isabelle
 - COSNAY Marie
 - CROUSPEYRE Cécile
 - DARRICAU Joëlle
 - ETCHEBERRY Laurent
 - GOUAUX Pierre
 - HARAMBOURE Matthieu
 - HARISPE DORRE Xavier
 - LABAT Claude
 - LARZABAL Catherine
 - LISSARDY Catherine
 - LUTHEREAU Denis
 - PAUTRIZEL Françoise

- PHILLIPS Caroline
- SAUVAGE Arnaud
- SOTTER Rose-Marie

Vu les articles L5211-1 et L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

ADOpte A LA MAJORITE

Pour : 158 voix
 Contre : 4 voix
 Abstention : 22
 Ne prend pas part au vote : 0
 Non votants : 2

Contre : 075 DESTIZON Patrick, 110 ETCHEVERRY Michel, 142 IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, 198 NEYS Philippe (220 SOROSTE Michel).

Abstention : 006 ALZURI Emmanuel, 025 BERARD Marc (006 ALZURI Emmanuel), 038 BORDES Alexandre, 066 DARRASSE Nicole, 074 DEQUEKER Valérie , 089 ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa , 097 ESMIEU Alain , 114 EYHERABIDE Pierre , 115 FIESCHI Pierre (144 INCHAUSPE Benat) , 124 GETTEN-PORCHE Claudine , 126 GONZALEZ Francis , 127 LEIZAGOYEN Sylvie , 140 IDIART Alphonse , 144 INCHAUSPE Benat , 166 LAFITE Guy , 168 LAFLAQUIERE Jean-Pierre , 174 LARRANDA Régine , 176 BURRE-CASSOU Marie-Pierre , 184 LOUGAROT Bernard , 203 OLIVE Claude , 208 POULOU Guy , 227 URRUTIAGUER Sauveur.

Non votants: 034 BIDEGARAY Barthélémy, 193 MONDORGE Guy.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général Adjoint

Sébastien EVRARD.



Certifié exécutoire
 Transmis au contrôle de légalité le : **24 JUIL. 2018**
 Publié le : **24 JUIL. 2018**

